

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

Annuaire alphabétique..... la ligne 1 fr.
 Brevets..... — 2 :
 Chemins de fer..... — 4 :
 Les annonces sont reçues au Bureau du Journal
 11, rue du Grand-Capitaine

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
 LYON

ABONNEMENTS :

3 mois 3 francs
 6 mois 6 francs
 1 an 12 francs
 Lyon et départ^s limitrophes. 5 f. 10 l. 80 c.
 Pour les autres départ^s.... 6 f. 13 l. 80 c.
 (Etranger : port en sus)
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de mois

Lire plus loin

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

sous la République opportuniste

SÉQUESTRATION

PAS DE QUESTION SOCIALE

La crise ouvrière est en ce moment dans sa période aiguë, alors qu'on l'a croyait résolu.

Avant-hier, des faits regrettables se sont produites dans les chantiers des Brotteaux, il n'a rien moins fallu que l'énergie et la sage expérience du citoyen Oddoux, directeur de la société civile des maçons, pour calmer la légitime impatience des nombreux ouvriers qui réclamaient leur part de ce modeste gâteau.

Poussés par la misère la plus violente, quelques égarés se sont livrés à des voies de fait, et la force publique, toujours prête à prouver qu'elle existe et quelle est la sauvegarde de la société a profité de cette occasion pour charger d'abord, et faire des arrestations ensuite.

Les malheureux qui se sont oubliés jusqu'à la rébellion, payent aujourd'hui la responsabilité de leurs fautes.

Peut-être considèrent-ils leur nouvelle situation comme un soulagement à leurs souffrances d'hier, peut-être sont-ils contents d'avoir aujourd'hui la soupe étiqûe et le pain pittoresque des prisons.

Néanmoins, l'échaffourée de mercredi n'a rien modifié dans la crise existante.

Cinq cents affamés, les résolu, ont réclamé du travail ou du pain, là où on ne pouvait leur en donner.

Et puis après ?

A côté de ces cinq cents, las de se serrer le ventre, combien d'autres ont les entrailles torturées par la faim la plus extrême, combien grelottent de froid dans l'humide mansarde !

Est-il possible de parler misère, quand les satisfaits du jour déclarent, entre deux hoquets de trop plein, qu'il n'y a pas de question sociale !

On a exagéré peut-être le nombre des ouvriers sans travail. On a parlé de 40,000, réduisons ce chiffre à sa juste moitié. Eh bien, est-il possible que dans la seconde ville de France, dans une population de 300,000 habitants, où tant de richesses sont accumulées, où le champagne coule à flots dans tant de salons, dans une ville où tant de petits crévés nourrissent leur meute avec des blancs de poulet, où les belles petites font dévorer à leur King's Charles des douzaines de biscuits de Reims, est-il possible que 20,000 ouvriers sans travail soient en plein hiver sans gîte et sans pain ?

Oh ! le monde, société barbare, comme tu mérites bien d'être haï par ces vingt mille déshérités.

Il n'y a pas de question sociale !

Mais que ceux qui ont prononcé cet odieux blasphème, que ceux qui l'affirment encore, aillent donc un jour, au lever de table, alors qu'ils ont avalé en un repas de quoi nourrir dix familles de ces malheureux qui crévent de faim et de froid, qu'ils aillent donc visiter comme nous l'avons fait une de ces mansardes où le spectre de la misère étendit dans ses griffes toute une famille de pauvres travailleurs, qui pendant quarante ans de leur vie ont par leur sueur fait la fortune de tant de capitalistes bourgeois.

Ils verront là un père de famille abattu, triste, morne ; c'est le désespoir fait homme. Il a couru toute la journée, il a battu le pavé de toutes les rues, il a frappé à la porte de tous les ateliers, de toutes les usines, il a cru trouver une porte ouverte, il a cru rapporter du pain à la femme et aux mioches : il rapporte le désespoir et des larmes.

C'est dans ces moments-là que la charité très chrétienne cherche à acheter les consciences...

De trois mois à cinq ans, quatre petits êtres souffreteux sont accroupis dans un coin, la faim la plus cruelle torture leurs faibles petites entrailles ; la mère est là accroupie, elle aussi, tenant sur ses genoux le dernier venu qui demande le sein, ce sein est vide, la mère n'a pas mangé depuis la veille ; en entrant dans la vie, le pauvre petit être fait déjà son cruel carême.

Vous croyez voir des meubles dans ce misérable taudis où tout respire la faim. Non, il n'y a plus rien, le Mont-de-Piété a tout englouti. Un lit ! allons donc, un grabat, oui, avec des cailloux cardés, comme disait Henri Murger, des lambeaux de chemises cousus les uns après les autres : ce sont les draps de lit sous lesquels grelotte la nichée tout entière.

Le poêle est froid comme le cœur, le buffet est vide comme le ventre. On parle d'espoir, il arrive sous la forme d'un régisseur grimaçant de cruauté devant cette misère poignante. Le terme ! ricane le représentant du capital. Le père et la mère courbent la tête, les mioches ébahis regardent les breloques d'or qui se balancent sur la volumineuse bedaine du régisseur. Et la faim continue ses ravages.

Le lendemain, les enfants sont réparés chez des voisins charitables et le père et la mère sont sans domicile : article 260 du code pénal.

Venez donc, riches égoïstes, contempler la triste réalité de ces affreuses misères, et vous direz encore : IL N'Y A PAS DE QUESTION SOCIALE !

Quel profond mépris nos ancêtres doivent avoir pour notre société ; du fond de leurs tombeaux combien ils doivent maudire notre lâcheté qui condamne encore le travailleur à mourir de faim et d'humiliation devant le faste et les grandeurs dans lesquels se vautrent : noblesse, clergé et bourgeoisie.

Quand donc sonnera pour de bon le réveil de l'égalité sociale ?

J.-B.-A. PAGES.

Impassibles égoïstes, qui pensez que les convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'avez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse ?
 MIRABEAU.

DOPECHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Le gouvernement continue à garder le plus profond silence sur les affaires de Chine ; tous les télégrammes qu'il reçoit du général Brière de l'Isle ou de l'amiral Courbet sont précieusement mis sous clé, ou même détruits, car il est des vérités qui ne sont pas toujours bonnes à dire.

Lorsqu'on lui reproche ce silence, le ministre des affaires étrangères jure ses grands dieux

qu'il n'a rien reçu, jusqu'au jour où, pour les besoins de ses tripotages, il communique un télégramme — date de Ke Lung ou de Hanou — qui est tout simplement rédigé dans le palais du quai d'Orsay.

Les négociations

Le ministère anglais, toujours très sobre de révélations en matière diplomatique, en a fait l'aveu positif aujourd'hui à la Chambre des Communes. M. Bartlett, a dit que des communications confidentielles ont eu lieu entre le gouvernement anglais avec la France et la Chine, mais que, jusqu'à présent, elles n'ont eu aucun résultat pratique. Il a ajouté qu'il ne pouvait actuellement faire aucune autre déclaration à ce sujet.

Le bruit que le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, aurait sollicité son rappel, est considéré dans les cercles diplomatiques comme dénué de fondement.

Lord Fitz Maurice interpellé sur la question franco-chinoise, a répondu que les pourparlers entre la France et la Chine n'ont donné aucun résultat.

SACRIFICE FACILE

Le Gaulois ayant annoncé que le jeune Louis-Napoléon, le frère de Victor, se propose de poursuivre sa carrière militaire, est rappelé à la réalité par un gémissement du Pays. « Vous oubliez, s'écrie ce dernier journal, qu'il est interdit à tout prince appartenant aux familles qui ont régné sur la France d'occuper un grade dans l'armée... Les Napoléons n'ont même plus le droit de mourir pour la patrie ! »

Eh mais ! ce droit, ils l'ont eu longtemps, et il semble qu'ils n'en ont guère abusé. Mourir pour la patrie n'est pas du tout dans leurs goûts ni dans leurs traditions. Ils ne meurent pas pour elle : ils en vivent quand ils peuvent.

Informations

MM. E. Arène et Bonfant, comparaitront le 26 novembre devant la police correctionnelle sous l'inculpation de voies de fait sur la personne de M. Lefebvre, rédacteur du Radical.

Une terrible explosion vient de se produire dans la brasserie Querol, située sur la route qui conduit de Duerque à Furnes.

Les différents corps de bâtiments, toutes ses dépendances, ne forment plus qu'un amas de ruines.

Nous apprenons la mort, à Saint-Michel (Savoie), d'un homme à qui ce pays doit beaucoup, M. Charles-Félix Juillard.

Il avait créé en Savoie les premières exploitations de plâtre et d'antracite.

M. Juillard était un excellent républicain.

MADRID — Soixante étudiants ont été arrêtés à la suite des manifestations d'hier ; la démission du recteur a été acceptée. Le bruit court que l'Université de Madrid serait transférée à Alcalá.

M. Clémenceau a adressé la lettre suivante au sieur Ferry :

« Paris, 20 novembre.

« Monsieur le président du conseil,

« J'ai l'honneur de vous informer que je proposerai demain à la Chambre de voter une résolution, ordonnant la publication d'une partie restée secrète du procès-verbal de la séance de la commission du Tonkin du 6 novembre.

« Veuillez agréer, etc.

« C. CLÉMENCEAU. »

On dit que la Chine est revenue à des idées belliqueuses et qu'elle envoie de grosses sommes d'argent aux vicerois du Yunnan, du Quang-Si et du Quang-Tung, pour leur per-

mettre de continuer leurs préparatifs de guerre contre la France.

— Nous lisons dans un journal de notre ville :

« BOURG. — Alliance républicaine de l'Ain. — Une société, sous le nom d'Alliance républicaine de l'Ain, est en fondation à Bourg pour l'achat du Progrès de l'Ain et l'exploitation de son imprimerie.

« De nombreux souscripteurs ont déjà répondu à l'appel des membres fondateurs.

« La direction et la gérance du journal seront confiées au rédacteur actuel, M. Paul Annequin »

Le Progrès restera-t-il ministériel ou deviendra-t-il l'organe des véritables démocrates du département de l'Ain ?

— Le Journal Officiel publie le chiffre des décès cholériques de la Seine du 8 au 14 novembre, il s'élève à 525.

— Sont nommés juges de paix :

MM. Blanc, à Oyonnax (Ain) ; Duchesne, à Tarare ; Gonnet, à Matour (Saône-et-Loire).

Sont nommés suppléants de juges de paix : MM. Bourdin, à Monastier (Haute-Loire) ; Chalumet, à Matour (Saône-et-Loire) ; Tochon, à Saint-Jean de Maurienne (Savoie).

— Une médaille d'honneur d'or, de deuxième classe, est décernée à M. Guedy, maître de platte à Lyon.

— On assure que l'Allemagne et la France, suivant l'exemple de l'Amérique, ont déjà reconnu les possessions de l'Association, comme constituant l'Etat libre du Congo, et l'opinion générale est que, avant la clôture des travaux de la Conférence, toutes les puissances auront donné leur acquiescement à cette décision.

— Au ministère de la Justice, on s'occupe activement du prochain mouvement judiciaire. La publication en sera faite dimanche à l'Officiel.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. CLÉMENCEAU, au milieu d'un grand silence, dépose sur le bureau de l'assemblée un projet de résolution demandant la publication du procès-verbal de la séance du 6 novembre de la commission du Tonkin.

Il demande l'urgence et la discussion immédiate, qui sont adoptées.

M. Clémenceau, après avoir rappelé les incidents de la démission de M. Franck-Chauveau, raconte qu'il avait adressé à M. Jules Ferry une question sur les prétentions de la Chine, auxquelles M. Ferry a d'abord répondu très nettement ; mais il a ensuite modifié sa réponse de telle façon qu'il dit actuellement le contraire de ce qu'il disait.

M. Clémenceau demande à la Chambre si elle consent à être trompée.

M. JULES FERRY reproche à l'opposition d'user de mesquineries ; il croit que des divulgations auraient de graves inconvénients. On ne peut pas, dit-il, jouer cartes sur table avec un ennemi aussi retors que la Chine.

M. Ferry déclare que la modification portée à ses paroles consistait à dire : « Je crois », au lieu de : « Je suis convaincu ». (Bruits et dénégations sur plusieurs bancs).

M. CLÉMENCEAU proteste et jure que c'est faux.

M. JULES FERRY déclare qu'il ne pourrait pas continuer à diriger les affaires dans ces conditions, et demande à la Chambre de repousser la proposition de M. Clémenceau. (Applaudissements au centre.)

M. CLÉMENCEAU réplique que M. Ferry cherchera encore à tromper la Chambre.

M. Jules Ferry, au milieu du bruit, proteste très violemment.

MM. MAZE et ARTHUR LEROY déclarent que la modification apportée par M. Ferry est peu importante. (Rumeurs).

Après une réplique de M. Clémenceau et de M. Georges Perin, la proposition Clémenceau est repoussée par 283 voix contre 212.

Le ban et l'arrière ban des panurges du ministère a donné quelque peu — 71 fidèles seulement, majorité bien maigre.

La Chambre, sur la demande de M. Ferry, discute immédiatement l'interpellation de M. Andrieux sur la déclaration de M. Jules Ferry relative à la création de nouveaux impôts.

M. JULES FERRY reproche à l'opposition d'interpeller le gouvernement, non-seulement sur des actes, mais sur des paroles sans caractère officiel. Il n'aurait dit autre chose que ceci à la commission du budget : « Vous retrouverez en 1886 les relèvements des taxes que vous refusez d'introduire dans le budget de 1885. »

M. ANDRIEUX conteste la déclaration de M. Ferry et maintient qu'il a fait allusion aux élections.

L'incident est clos.

La Chambre reprend ensuite la discussion du budget.

M. RIBOT monte à la tribune.

Ce Ribot, ribotant prononce un interminable discours dans lequel il demande d'équilibrer le budget.

Beaucoup de députés quittent leur siège.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Il est 6 heures, nos honorables vont digérer le discours Ribot.

Une erreur typographique nous a fait dire hier que la Chambre avait pris en considération le vœu de notre ami Révillon.

Le gouvernement a, au contraire, repoussé le crédit de 3 millions, demandé par le député de Belleville pour les ouvriers sans travail.

ACTUALITÉS

Il vient de se fonder à Paris une académie de cuisine, organisée sur les bases de l'école nationale de cuisine qui fonctionne à Londres depuis 1875.

On nous assure que Trompette, l'immortel Trompette de Gambetta en sera le président honoraire et opportuniste.

Les paysans du domaine du prince Kotchoubey (gouvernement de Kieff) se sont emparés des terres de ce seigneur.

Des détachements de troupes ont été envoyés sur les lieux.

Le commandant a été tué à coups de fourche.

La Jacquerie en Russie! allons, tant mieux, c'est une maladie qui se gagne.

On nous télégraphie de Nice que le roi de Wurtemberg est arrivé ce matin à dix heures. Il voyage dans le plus strict incognito.

Bien drôle, l'incognito de ce roi que tout le monde connaît sur son passage.

Toujours farceurs, les monarques.

Les princes Jérôme et Louis partiront prochainement pour l'Italie; ils visiteront ensuite l'Autriche et la Grèce.

Oh! pour la Grèce, les Bonapartes peuvent s'en fourrer jusqu'au cou, plus haut s'ils le désirent.

M. Poggi, directeur du journal la *Forbice*, de Tunis, a été condamné hier à 200 francs d'amende pour attaques contre le cardinal Lavie-gerie.

Attaquer un cardinal! Mais notre confrère a donc oublié que la presse est libre... de se taire.

M. Cazot a eu hier, à cinq heures, une entrevue avec le président de la République.

Le sénateur Cazot, qui vient d'être traduit en police correctionnelle, serait-il allé demander à M. Grévy une présidence de cour?

PETIT-POUCET.

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE sous la République opportuniste

SÉQUESTRATION

Voir les numéros du 19, 20, 21, 22 courant

C'est à la date du 25 octobre 1880 que le tribunal civil rendit un jugement aux termes duquel la famille Borgat était autorisée à se réunir en conseil de famille, sous la présidence du juge de paix du troisième canton de Lyon, pour étudier l'état mental de M. Borgat et donner son avis sur l'opportunité de son interdiction.

Voici les principaux griefs invoqués par l'épouse de M. Borgat pour obtenir ce jugement :

A Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal civil

« La dame X..., épouse de M. Borgat, rentier, avec lequel elle demeure à Lyon, ayant pour avoué Me Goutorbe, a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

« Son mari, qui était huissier à Lyon, a été atteint, il y a plusieurs années, d'une maladie nerveuse caractérisée par des douleurs d'estomac, de cœur et de tête si graves et si douloureuses qu'il a été obligé de donner sa démission de ses fonctions d'huissier.

« Malgré le repos, la maladie n'a fait que s'accroître de jour en jour, la tête a été atteinte et actuellement son malheureux mari est frappé d'une véritable aliénation mentale. »

Voilà le premier grief invoqué par la famille pour faire interdire M. Borgat.

Or, selon la victime, rien ne serait moins exact. M. Borgat aurait démissionné d'huissier à la suite de préjudices qui lui auraient été causés par la constitution du syndicat des huissiers, qu'il ne faut pas confondre avec la Chambre des huissiers.

Voici, en deux mots, les circonstances qui ont motivé cette démission :

M. Borgat était un des trois ou quatre huissiers à Lyon, qui avaient le monopole des encaissements pour les Banques; ses autres confrères, jaloux de cette situation et ne pouvant lutter individuellement, résolurent de se grouper en syndicat, de faire des démarches auprès des banquiers de notre ville et de leur offrir collectivement des facilités qu'ils ne pouvaient trouver chez les deux ou trois privilégiés qui avaient eu le monopole des encaissements jusqu'à ce jour; cette combinaison réussit à merveille. Le syndicat eut la confiance de plusieurs maisons de banques au détriment de l'étude de M. Borgat, ce que voyant, celui-ci donna purement et simplement sa démission; ce qu'il y a de plus étrange, c'est que son étude, selon lui, ne lui aurait pas été payée.

Voici maintenant, d'après les plaignants, les caractères de sa folie :

« Une manie des richesses et des grands. Il se croit excessivement riche et prodigue l'argent de tous côtés. Il voyage sans but appréciable; dans ses voyages il se fait passer pour le capitaine Ménestrel, personnage absolument imaginaire dont, dit-il, les exploits remplissent les journaux. Dans ce rôle de capitaine Ménestrel, il se croit excessivement fort aux armes, il a eu de nombreux duels; il en a même, d'après lui, un pendant avec M. de Bismarck, mais il prétend n'avoir pas pu trouver des témoins lui permettant de se battre avec lui.

« Au café C..., à Lyon, où M. Borgat va assez fréquemment, il se laisse aller à des discours absolument fous, et tous les habitués du café pourraient en témoigner.

« Depuis le 20 août dernier, il a quitté son domicile, à Lyon, et est parti en voyage soit d'un côté, soit de l'autre; il est revenu, depuis, seulement deux fois à Lyon, où il est resté à peine quelques heures.

« D'après lui, dans son dernier voyage il est allé à Paris pour des affaires importantes; il devait voir M. Macé, M. Cazot et M. Grévy.

« M. Macé, dans l'entrevue qu'il aurait eue avec lui, lui aurait formellement défendu d'aller voir M. Grévy à Mont-sous-Vaudrey.

« Ces derniers jours, plusieurs dépêches sont parvenues à l'exposante, dans lesquelles des amis la préviennent de l'état de folie de son mari et l'avertissent de venir le chercher, coûte que coûte, qu'il y avait danger.

« Dans ces circonstances, l'exposante est dans l'intention de faire prononcer l'interdiction de son mari. C'est pourquoi... etc.

« Signé : GOUTORBE. »

Suit le jugement ordonnant la convocation d'un conseil de famille.

Notons tout d'abord que le jugement est rendu par défaut, c'est-à-dire sans que le prévenu ait pu se défendre, que de tous les faits allégués par la plaignante, il n'existe aucune preuve sérieuse.

Ainsi, lorsqu'on accuse M. Borgat de se croire riche et de dissiper sa fortune, on n'apporte aucune pièce à l'appui. Puisqu'on l'accusait de prodiguer son argent de tous côtés, rien n'était plus simple que de trouver des témoins de ses largesses et de ses libéralités : il n'en figure aucun dans le procès.

Quant à ses voyages qu'on prétend sans but appréciable, ils sont parfaitement justifiés. M. Borgat ayant eu vent des intentions de sa famille d'être réfugié en Suisse où il avait demandé sa naturalisation afin d'être à l'abri d'une séquestration et de pouvoir revendiquer ses droits. On voit que pour un fou ce n'était pas trop mal combiné.

En ce qui concerne les visites de M. Borgat à MM. Macé, Cazot et Grévy, elles s'expliquent facilement par l'intérêt qu'il avait à poursuivre le paiement de son étude.

Quant aux discours qu'il aurait prononcés au café C..., qu'on prétend être ceux d'un

fou, nous ne nous donnerons pas la peine de relever une pareille bêtise. Sous l'Empire, tous les orateurs républicains étaient des fous, sous la République bourgeoise, tous les orateurs socialistes sont des gredins. Si nous nous avions demain une monarchie constitutionnelle ou autre, tous les opposants seraient des gens au cerveau mal équilibré; il n'y a de raisonnables que les hommes qui se trouvent toujours du côté du manche.

Disons, avant de terminer aujourd'hui, que le rôle du capitaine Ménestrel qu'on lui attribue est aussi vrai que tout le reste. Que M. Borgat, ainsi qu'il résulte de son interrogatoire qui a eu lieu chez M. Binet, n'a jamais pris d'autre titre que celui de Borgat, propriétaire rentier, et il ne restera plus grand chose des griefs qui ont motivé son interdiction.

Nous publierons demain l'interrogatoire et les réponses de M. Borgat; nos lecteurs verront encore si c'est là l'œuvre d'un fou.

(A suivre.)

ÉTRANGER

ITALIE. — Le général Torre, directeur général du service de recrutement au ministère de la guerre, vient de présenter son rapport sur la dernière levée de conscrits et sur l'effectif actuel de l'armée italienne.

Cet effectif représente un total de 2,273,618 hommes, qui se répartissent entre l'armée permanente, la milice mobile et la milice territoriale.

ANGLETERRE. — D'après le *Globe*, des oracles ont été reçus avant-hier à Chiam, pour l'envoi d'un fort détachement d'infanterie de marine destiné à renforcer les équipages de l'escadre anglaise dans les mers de Chine. Ces troupes doivent s'embarquer demain sur le transport *Hamelin*.

ESPAGNE. — Les journaux madrilènes annoncent que l'Espagne vient de prendre possession des territoires de la côte africaine situés entre le cap Blanco et la rivière Ouro, entre le 22° et le 24° de degré de latitude nord.

SUISSE. — Le Conseil fédéral, sur la proposition du gouvernement de Bâle-ville, a approuvé, de la Suisse, l'anarchiste Vladimir Waffski, de Russie, qui a repandu des écrits anarchistes et chez lequel on a trouvé deux caisses de matières explosibles.

BELGIQUE. — M. Louis Lavier, rédacteur du *National*, ayant reçu notification d'un arrêté d'expulsion, avait annoncé hier dans ce journal qu'il quitterait Bruxelles le soir à minuit, après une réunion qui devait avoir lieu au Cygne.

M. Louis a été reconduit à la frontière sous l'escorte de deux gendarmes.

ALLEMAGNE. — Le *Berliner Tagblatt* annonce que le tribunal de Brunswick, ayant reconnu la validité du testament du feu duc, au point de vue des lois du duché, le roi de Saxe a pris formellement possession du pays qui lui a été fait.

Il doit maintenant s'entendre avec la Prusse pour obtenir la main-levée du séquestre qui a été mis sur tous les biens allemands du duc en Saxe et dans la principauté d'Orléans.

doute pourquoi j'en vous a adressé à moi et quels services j'attends de vous?

— N'en déplaît à Votre Seigneurie, je crois le soupçonner, répondit Diaz, auquel ce ton hautain n'avait rien fait perdre de son assurance.

— Voyons cela... Parlez!

L'Espagnol se recueillit un instant.

— Monseigneur, reprit-il, je suis arrivé à Tournai, il y a une heure à peine, et déjà l'on m'a conté d'étranges choses sur cette maison où j'ai l'honneur de vous rencontrer. C'est, m'a-t-on dit, un lieu sinistre où, depuis trois cents ans, un être surnaturel, moitié démon et moitié sorcier, a établi sa résidence...

— Eh bien?

— Eh bien! messire, moi qui suis peu crédule de ma nature, j'ai pensé que cette fable avait été, de temps immémorial, propagée par le Saint-Office. Selon moi, depuis trois cents ans, une longue suite de familiers de l'Inquisition se sont succédé ici, sous le nom et sous les apparences de Cronimus. Surgissant à de lointains intervalles, toujours avec le même costume, ces habiles compères ont facilement passé, dans l'esprit du public, pour n'être qu'un seul et même individu doué d'une longévité fabuleuse.

(A suivre.)

FEUILLETON DE L'AVENIR (60)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite.)

Après quoi, il acheva sa lecture : « Une personne alors lui apparaîtra. Ordre à D... de se mettre, sans réserve, à la disposition de ladite personne. »

La lettre finissait là. Au bas était apposé un large sceau de cire rouge, sur lequel ressortaient en relief des caractères inconnus.

L'étranger promena de nouveau autour de lui un regard investigateur.

— Une personne m'apparaîtra, murmura-t-il. Par où?

Hormis la porte qui donnait sur la rue Hellequin, la chambre ne possédait aucune issue apparente.

Du pommeau de sa rapière, l'homme noir palpa les dalles et les murailles.

Le creux ne sonnait nulle part.

Il voulut fouiller le coffre; le couvercle résista.

Mais quand il eut essayé de déplacer ce meuble, il s'aperçut que l'énorme boîte était scellée à la fois au parquet et au mur.

— Bon! pensa-t-il. Ce sera par ici.

Il se croisa les bras et attendit.

Un quart d'heure environ s'écoula.

Tout à coup on entendit le bruit sec d'un ressort qui se détend.

Le couvercle du coffre se dressa contre le mur et les trois parois latérales s'abattirent.

Puis la planche du fond, demeurée à découvert, glissa de droite à gauche dans une rainure invisible, démasquant ainsi une ouverture d'un mètre carré.

A la surface du trou apparaissait la première marche d'un escalier tournant.

Qu'un le gravissait à cette minute. Une tête brune et tonsurée se montra d'abord, puis le corps tout entier d'un homme revêtu d'une soutane.

Parvenu au niveau du sol, ce nouveau venu s'arrêta et considéra en silence le cavalier noir qui, chapeau bas, s'était profondément incliné.

— Soyez le bienvenu, don Diaz de Huerta! dit l'ecclésiastique d'une voix grave et lente.

— Dieu conserve messire Jehan Cotterel!... répliqua l'autre.

Le prêtre fronça le sourcil.

— Qui vous a dit mon nom? demanda-t-il.

— Je le devine, monseigneur!

— En effet, observa sèchement l'homme d'église, on m'a vanté votre perspicacité. Il s'assit et continua de fixer sur don Diégo ses yeux de flamme.

Chanoine et archidiacre de la cathédrale de Tournai, messire Jehan Cotterel était par ses richesses, par ses intrigues et par la faveur dont il jouissait auprès de Philippe II, le personnage le plus considérable de la ville, après et même avant l'évêque.

Quoique Wallon de naissance, il s'était donné de cœur et d'âme aux oppresseurs de son pays. A l'époque qui nous occupe, ce prêtre, l'un des fermes soutiens de l'Inquisition, avait environ quarante-cinq ans.

Sa physionomie noble et spirituelle, ses manières insinuates, ses regards pleins de finesse, ses mains d'une blancheur et d'une beauté merveilleuse, dénotaient une nature moins cruelle que rusée.

Aussi la figure fauve de don Diaz, qu'il voyait pour la première fois, lui était-elle dès l'abord antipathique.

— Puisque vous êtes si bon devin, reprit-il d'un bout des lèvres, vous savez sans

UNE BONNE SŒUR

Un de nos confrères a reçu d'un de ses lecteurs une lettre qui lui signale la façon vraiment monstrueuse dont une religieuse de l'hôpital Beaujon comprend ses devoirs vis-à-vis des malades.

Cette « bonne sœur », qui se fait nommer « Mère du Saint-Rédempteur », avait dans son service un malheureux atteint de phthisie. Le 14 novembre, au matin, le médecin ordonna de donner d'urgence à ce malade, afin d'atténuer son agonie, une potion calmante. Mais la religieuse n'exécuta pas cette prescription.

Elle se contenta de dire à l'agonisant : — « Allons ! recommandez-vous à Dieu : vous n'avez plus que quelques minutes à « passer sur cette terre ! Il n'y a plus au- « cun espoir pour vous. Invoquez le Sacré- « Cœur de Jésus ! »

Le malheureux expirait une heure plus tard en proie à d'horribles souffrances.

Comment trouvez-vous cette « bonne sœur », qui, lorsqu'un médecin veut adoucir les derniers instants d'un moribond refuse à ce malade la potion qui calmerait sa douleur et vient à son chevet lui annoncer sa mort prochaine.

DERNIÈRE HEURE

NICE, 10 h. — M. Barasse, conseiller général, conseiller municipal de la ville, a été arrêté aujourd'hui.

M. Barasse serait accusé de graves irrégularités financières.

PARIS, 11 h. — M. Pascal Duprat, ministre de France au Chili, est prochainement attendu ici, où il passera un congé de trois mois nécessaire au rétablissement de sa santé.

Le capitaine Espivent de la Villeboisnet, fils du sénateur de la Loire-Inférieure, vient de mourir à Rennes, à l'âge de trente-huit ans.

NAPLES, 11 h. 30. — Une collision vient d'avoir lieu en gare, entre deux trains : il y a eu plusieurs blessés.

PARIS, minuit. — Après le discours du T. ône, M. de Bismarck, chancelier de l'empire, a déclaré la session ouverte, et le ministre plénipotentiaire du royaume de Bavière a adressé à l'empereur trois vivats, qui ont été accueillis avec enthousiasme.

La séance était présidée par le feld-maréchal de Moltke, doyen d'âge.

ALGER, 1 h. — Aujourd'hui, à 2 heures, a eu lieu l'ouverture de la session du conseil supérieur.

Le gouverneur général a prononcé un discours dans lequel, après avoir parlé des difficultés provoquées par l'organisation hâtive des lazarets pendant les quarantaines ; il s'est longuement étendu sur la situation économique de l'Algérie.

VIENNE (Autriche), 1 h. 20. — 50 personnes ont été trouvées empoisonnées.

Demain détails.

Qui osera me dire que le droit de vivre en travaillant n'est pas toute la Révolution !...

PROUDHON

ÉCONOMIE POLITIQUE

L'Échange, la Monnaie et le Crédit

On entend par échange la vente réciproque des divers produits du travail. L'échange est de toute nécessité, puisque chaque homme ne peut obtenir par son travail qu'une certaine espèce de produits. C'est dire que la loi de l'échange s'impose aussi bien à l'individu qu'aux États.

Les États ne possèdent, eux aussi, que certaines espèces de produits. Ainsi, la France produit des vins, la Belgique des textiles, l'Angleterre du fer, l'Amérique des blés, etc.

L'échange est soumis à la loi de l'offre et de la demande. La valeur se détermine en raison de l'offre.

Autrefois, on suivait le système protecteur, par lequel on gênait l'échange, soit en interdisant l'entrée d'un pays aux produits étrangers, soit en les frappant de droits fort élevés. Le système du libre échange, qu'on suit assez aujourd'hui, est le seul conforme aux principes de notre société moderne.

Aussi devra-t-il fatalement prévaloir un jour, d'une façon universelle, dans les relations internationales du commerce et de l'industrie, dans tout le monde civilisé.

On entend par monnaie une marchandise intermédiaire. L'or et l'argent sont la monnaie la plus usitée chez les peuples civilisés. Elle est facilement transportable, homogène, inaltérable, divisible, de valeur peu variable, en même temps que malléable. Chez d'autres peuples, la monnaie d'or et d'argent est remplacée par des marchandises en nature, telles que les blés, les huiles, le bétail, etc.

En se fondant sur cette idée que la monnaie n'est qu'un signe de convention, certains rois feignirent de croire qu'ils pouvaient changer le métal en un autre. Inutile de dire que c'était tout simplement un vol manifeste, une escroquerie qui, pour être royale, n'en était pas moins honteuse, au contraire.

Ainsi, Philippe-le-Bel changeait plus fréquemment peut-être le titre de la monnaie qu'il ne changeait de vêtement. Simple question d'arrondir son portemonnaie aux dépens de ses sujets.

Outre la monnaie d'or et d'argent, il y a la monnaie fiduciaire, ou circulation en papier, qui est parfois avantageuse. Ces billets n'ont de valeur qu'autant qu'on est certain que, si on l'exige, on en recevra la valeur correspondante en espèces métalliques. On peut citer comme exemples de l'emploi de la monnaie fiduciaire, aux différentes époques, les banques au moyen âge, les Juifs, le système de Law, les assignats, la banque de France. C'est l'État qui, en France, fabrique lui-même les billets.

On entend par crédit la confiance qu'inspirent certains hommes, laquelle est assez grande pour qu'on leur confie des capitaux. Au gage matériel, la monnaie, le crédit substitue un gage moral : la confiance. Le crédit fait ressortir les idées de sociabi-

lité, de responsabilité, qui sont le fondement de la vie sociale. Dans le crédit, on fait entrer en ligne de compte la valeur personnelle de l'homme, son intelligence, ses habitudes de travail, sa probité. Il y a crédit toutes les fois qu'on fait un marché à terme ; par exemple, si je vous achète une marchandise et que je ne puisse pas vous payer immédiatement, je vous signe un billet par lequel je m'engage à vous payer dans un délai déterminé. Ce billet, vous pourrez le donner en paiement à vos créanciers personnels : c'est ce qu'on appelle un titre de crédit. La circulation des titres de crédit s'appelle circulation fiduciaire ; l'autre est la circulation monétaire.

Les principaux titres de crédit sont : la lettre de change, la reconnaissance, le billet au porteur, le chèque, le billet à ordre, etc.

Le crédit facilite le commerce, l'industrie qui resteraient inactifs, il réalise la concordance, l'union ; enfin, il est une des causes du progrès et de l'industrie dans les temps modernes.

Raoul LUÇAY.

A TRAVERS LYON

Informations. — Le maire de Lyon donne avis qu'une enquête est ouverte, conformément à la loi du 5 avril 1884, au sujet du tarif fixé par délibération du conseil municipal, en date du 23 octobre 1884, relativement aux droits de voirie à percevoir au profit de la ville sur les tentes-marquises fixes établies sur la voie publique.

Le dossier de l'affaire sera déposé pendant huit jours consécutifs, du lundi 24 novembre 1884 au mardi 2 décembre suivant, dans les bureaux de la mairie centrale (1^{re} division, travaux publics), où les intéressés pourront en prendre connaissance et consigner sur un registre, ouvert à cet effet, les observations qu'ils auraient à produire.

Comice agricole de Lyon. — Ce comice, qui comprend les cantons de Limonest, Lyon (partie rurale), Neuville-sur-Saône et Villeurbanne, tiendra sa séance ordinaire de novembre, dimanche 23 du courant, à onze heures précises, au Palais du Commerce, dans la salle des réunions industrielles, (entrée place de la Bourse).

Accident. — Hier, à neuf heures du matin, le nommé Henri Chabrolin a été renversé, sur le quai de Retz, par la voiture de M. Epilly, restaurateur, Grand'Rue de Saint-Clair.

Dans cette chute, Chabrolin a reçu des contusions assez graves au genou et à la main gauche.

Relève aussitôt par les témoins de cet accident, il a été reconduit en voiture à son domicile, rue Dancir, après avoir reçu les premiers soins.

Arrestations. — Dans la soirée d'hier, le nommé F. Martinant, en état complet d'ivresse, se présenta à la brasserie Gordon, située rue Thomassin, 14, et comme le patron de l'établissement refusait l'admission de lui servir aucun consommation, cet individu s'empara et se mit en devoir de briser tous les objets qui se trouvaient à sa portée.

Fort heureusement, des gardiens requis par le propriétaire ont conduit au poste ce forcené, sous le double d'huile de bris de cloche, et l'ivresse manifeste.

Le fils du duc d'Étigny, lieutenant dans un régiment de chasseurs à cheval, était revenu depuis quelques jours de Saumur, où il tenait garnison, et on l'était dans la maison du duc le retour de ce brillant officier, pour lequel on avait tué d'autant plus de vœux gras qu'il était excessivement prodigue.

Il était blond, avec des moustaches tombantes à la hongroise, enfin ravissant, disait mademoiselle.

Roderic vit clair dans son malheur. Il n'essaya pas même de lutter. Les moustaches tombantes de l'officier de cavalerie faisaient suite aux moustaches en croc de l'opérateur catholique. Seulement, cette fois, l'épée triomphait de la soutane.

— Allons, se répétait-il avec un air nerveux, elles sont toutes les mêmes. Elle a donné congé au vicomte parce qu'elle ne pouvait pas le souffrir, non parce qu'elle n'aimait. Aujourd'hui, elle trouve à son goût le fils du duc, et elle me donne congé à moi.

Il était surpris, toutefois. Il n'aurait pas cru ça de lui. Car enfin, il n'y avait pas que cet officier à opposer à un condamné à mort. Si elle devait le trahir aussi lâchement, pourquoi n'avait-elle pas comme ça plus tôt ? Au fait, qui prouvait qu'elle n'avait pas déjà distingué d'autres ? Et il disait « distingué » pour rester poli, car les

— Dans la nuit d'hier, le nommé Joannès Audibert, qui refusait de payer les consommations qu'il venait de prendre au restaurant Bellecour, a été arrêté sur la réquisition du propriétaire de l'établissement et écroué, de ce côté, au dépôt.

— Hier, à onze heures du soir, une sultane du trottoir, la nommée Marie Poupenot, qui traversait la rue des Archers, s'arrêta tout à coup devant le comptoir Chassignoux, injuriant grossièrement les passants.

Le nommé François Sage, garçon de l'établissement, s'étant avisé d'adresser quelques observations à cette furie, reçut à la tête deux violents coups de clés qui lui firent une profonde blessure, d'où le sang s'échappait abondamment.

Aussitôt les ombreux témoins de cette lâche agression s'emparèrent de cette malheureuse, qui fut remise aux mains des gardiens de la paix et conduite à la Permanence.

Hôtel Dieu. — La nommée Anna Nevett, pite par la croisée du deuxième étage et est tombée sur le pavé.

On la releva aussitôt et l'on s'aperçut qu'elle avait le bras gauche fracturé et des contusions assez graves par tout le corps.

Elle a été transportée à l'Hôtel Dieu.

Les Travaux de Remblaiement

La journée d'hier n'a été marquée par aucun incident.

Un cordon de gardiens de la paix entourait le chantier.

A l'heure de l'ouverture, cent cinquante ouvriers se sont présentés, demandant du travail. Sur ce nombre, douze ouvriers ont été embauchés en remplacement de ceux qui n'avaient pas répondu à l'appel de leur nom.

A midi les travaux ont été suspendus par suite du mauvais temps ; mais, selon toute probabilité, ils seront repris demain.

AU

BAT-D'ARGENT

GRANDE MAISON DE BLANC

9, Rue de la République, 9

AFFAIRES EXCEPTIONNELLES

en Couvertures et Couvre-pieds

Couvertures coton molleton blanc...	2 98
— qualité supérieure...	3 90
— pour très grands lits...	7 50
Couvre-pieds cachemire ouates...	3 90
— p ^{re} très-grands lits, ouates...	7 75
Couvertures laine grise...	2 75
— qualité supérieure...	4 90
Couvertures blanches pure laine...	10 90
— pour très grands lits...	45 »

Rideaux haute nouveauté
Tapis, Descentes de Lits, Carpettes
Bonnetterie Flanelle, Lingerie
Linge tout confectionné et prêt à servir
La Maison se charge du blanchiment et apprêt des rideaux blancs et écrus.

FEUILLETON DE L'AVENIR (30)

LE

PALEFRENIER

Par HENRI ROCHFORT

(Suite)

Le coup fut atroce. Il retransversa la cour en chancelant, brisé d'incertitude, se disant :

— Elle ne veut plus de moi, c'est fini ! Et se cramponnant quand même à l'espoir de quelque malentendu.

Pendant la journée qui suivit, il ne démarra pas du seuil de l'écurie, promenant ses yeux sur toutes les croisées où il avait chance de voir se profiler la blonde tête d'Yvonne. Vers trois heures, elle descendit accompagnée de la femme de chambre et monta dans le coupé. Il se précipita pour fermer la portière sur elle, bien qu'il se fût compte de l'impossibilité de lui laisser le moindre mot, Louise ne perdant jamais l'occasion d'attacher sur lui des regards non moins tendres que gênants.

Il gretta la rentrée du coupé avec une anxiété qui tournait à la rage. Yvonne en redescendit imperturbable et sereine, et étant montée devant, les mains chargées d'emplètes, elle dit rapidement à Roderic :

— Nous ne pourrions pas encore nous voir cette nuit, je retourne au théâtre, et après le théâtre j'ai un besoin invincible de dormir.

Personne, pas même lui, ne sait ce qu'il aurait répondu, si elle lui avait permis de répondre, mais elle franchit si rapidement la distance qui la séparait de l'escalier des maîtres, que Roderic resta sans voix. Il n'avait pas encore retrouvée, qu'Yvonne avait déjà disparu.

Cependant elle venait de faire côte à côte avec Louise une course de deux heures. La femme de chambre devait donc posséder, sinon des renseignements, probablement quelques indications sur l'existence menée par sa maîtresse pendant ces trois jours, et sur cette fureur de spectacle qui la prenait tout à coup. Il accosta donc la camériste qui, toute fière des bribes de confidences qu'elle croyait avoir arrachées à Mlle de Curval, donna à la curiosité fébrile de Roderic une satisfaction malheureusement peu satisfaisante.

Le récit qui déchira le cœur du réfugié se composait des éléments suivants :

provoqueries qu'elle lui avait adressées dans leurs entrevues avaient un caractère de dédain et même d'audace qui n'était pas sans témoigner d'une certaine expérience.

Il s'expliquait maintenant qu'elle traitât d'imbécillité le soin qu'il prenait de ménager leur honneur à tous deux. Et lui qui avait tant souffert pour rester dans la ligne droite ! Pauvre Jocrisse ! Il se faisait pitié à lui-même.

Mais ces réflexions philosophiques ne l'empêchaient pas de se prendre les cheveux à pleines poignées et de se les arracher par touffes. Il n'était pas blond, lui, il était brun. Il n'avait pas de moustaches tombantes, puisqu'il avait été obligé de couper les siennes pour éviter d'être reconnu. Et il poussait des soupirs qui ressemblaient à des rugissements, en pensant qu'elle avait choisi pour le lui préférer, précisément un officier de cavalerie qui peut-être avait fait le second siège de Paris, qui avait peut-être fait fusiller, en sa qualité de gentilhomme réactionnaire, bon nombre de républicains et qui peut-être aussi ferait partie du conseil de guerre, chargé de confirmer la condamnation à mort qui pesait sur lui.

(4 suivre)

Tribune libre

M. le rédacteur du journal l'Avenir,
Dans votre numéro d'hier, vous déclarez avoir reçu la visite de M. Papillon, ouvrier sans travail. D'après votre protestation, cet homme vous aurait déclaré avoir été menacé puis rudoyé, finalement jeté contre un mur.
Cet homme a abusé de votre bonne foi.
M. Papillon s'est présenté pour toucher le secours des ouvriers sans travail.
Le secrétaire lui a déclaré que la commission l'ayant rayé, il ne pouvait rien lui donner.
M. Papillon se répandit à ors en invectives et déclara ne vouloir sortir que par la force: ce qu'il fit.
Pendant ce temps, plus de trente ouvriers sans travail attendaient leur tour de secours.
Le secrétaire de la mairie pria alors M. Papillon de se taire et qu'il ait à se retirer.
Devant son refus formel, le secrétaire prit son bâton et va ce qui se passait dans le bureau.
Il n'aurait pas été difficile à M. Papillon de trouver des témoins qui seraient venus avec lui à votre journal appuyer sa réclamation, si elle avait été fondée.

BEAUSSIER,
Membre de la commission de secours
aux ouvriers sans travail.

Syndicat des mécaniciens et similaires

Les sociétaires sont convoqués à une réunion générale extraordinaire qui aura lieu samedi prochain 22 novembre, à huit heures du soir, au siège social, rue Grégoire, 38.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du jury d'honneur.
- 2° Compte rendu de la commission mixte.
- 3° Questions diverses.

A. ROGELET.

Cercle de l'Union sociale de la Croix-Rousse

Ce soir 22 novembre, continuation de la discussion sur le compte administratif de la ville de Lyon, pour l'exercice de 1883.

Le secrétaire général : GUERS.

Chambre syndicale des ouvriers charpentiers

La Chambre syndicale des ouvriers charpentiers de la ville de Lyon convoque tous ses adhérents à une réunion qui aura lieu dimanche 23 novembre, à deux heures, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Fédération de la Jeunesse socialiste du Rhône

Tous les membres du groupe sont convoqués d'urgence à une réunion générale privée, le samedi 22 courant, à huit heures et demie du soir, café Javelot, rue Coustou, 2.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du procès-verbal.
- Adhésions.
- Rapports généraux de politique courante.
- Organisation de la réunion privée.
- Rapport de la commission administrative.

NOTA. — Les citoyens partisans de l'égalité de fait qui voudraient adhérer au groupe sont invités à envoyer leur adhésion par lettre au citoyen Bouvier, 7, rue du Bœuf.

Antibileux

Hyacinthe Barce, entrepreneur de frottage et nettoyage d'appartements, fondateur de la société des antibileux, prévient tous les adhérents sociétaires de se rendre à la réunion privée qui aura lieu dimanche 23 courant, chez M. Guigas, restaurateur, avenue de Saxe, 149.

Chambre syndicale des Plâtriers- Peintres

La Chambre syndicale des ouvriers plâtriers et peintres prévient MM. les patrons de la ville de Lyon et de la banlieue qu'ils pourront trouver des ouvriers au siège social, 242, avenue de Saxe (Boite dans l'allée).

NOTA. — Un syndicat est en permanence tous les soirs pour recevoir les offres et demandes de travail, ainsi que les adhésions.

Ouvriers galochiers

Tous les ouvriers ayant fait partie de la Chambre syndicale sont convoqués en réunion.

Chambre syndicale des coupeurs brocheurs et cambreurs

Une réunion générale extraordinaire aura lieu le 23 courant, à deux heures précises, rue Sébastien-Gryphe, 21, salle du café Amblard.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport et statuts de la commission pour la création d'une caisse de prévoyance contre le chômage.
 - 2° Rapport et propositions des délégués de la Fédération des Chambres syndicales lyonnaises.
- Urgence.

Le secrétaire.

Boulangerie de Villeurbanne

Un groupe de citoyens de Villeurbanne et des environs ayant décidé de monter une association de boulangerie commerciale et ayant donné une réunion dans laquelle a été nommée une commission d'initiative chargée d'élaborer des statuts et de mettre cette idée en voie d'exécution cette commission fait savoir à tous les citoyens qui désirent en faire partie, qu'une assemblée générale des adhérents aura lieu le 30 novembre.

Les adhésions sont reçues aux adresses suivantes :

- Riboulet, café des Tramways, Villeurbanne.
- Deveze, épicerie, grande rue des Charpenettes, 6.
- Bottom, propriétaire, près le dépôt des tramways, Charpenettes.
- Duhamel, r. Sainte-Anne, 53, Baraban.
- Vuarin, c. Lafayette, 232.
- Buscaille, r. des Charvettes, 87.
- Darnon, r. des Charvettes, 6.
- Lanfumez, c. de la République, 18.
- Husson, c. Lafayette-Prolongé, 33.
- Chapuis, comptoir, c. Lafayette-Prolongé, 66.

POLICES-TICKETS

DE LA SOCIÉTÉ

Le Travail

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS
délivrées par L'AVENIR DE LYON dans la
journée du 21 novembre

Dechelette, chemin des Grandes-Terres, 16.
Bergeron, r. de la Madeleine, 57.
Cheminaud, journalier, c. Morand, 15.
Pinay, r. Montesquieu, 68.
J.-M. Rive, peindre, r. Grillon, 24.

Abel Coindre, r. Bugeaud, 56.
Marie Julien, r. de la Vigiliance, 1.
E. Julien, r. de la Vigiliance, 1.
Mme Vve Julien, rue de la Vigiliance, 1

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

DIRECTION SIMON

Aujourd'hui Samedi 22 Novembre 1884

Deuxième Représentation de

Mlle JEANNE GRANIER

du théâtre de la Renaissance de Paris

Les premières armes de Richelieu

Comédie en deux actes mêlée de chant

de Bayard et Dumanoir

Mlle Jeanne Granier jouera le rôle du Duc

de Richelieu

Mlle Marie Kolb, du Théâtre national de

l'Odéon, Mme Patin

pièce en un acte, mêlée de chant

de Bayard et Dumanoir

Mlle Jeanne Granier jouera Indiana

M. Dacheux, Charlemagne

Un Mari qui pleure

Comédie en un acte, de M. Jules Prével

Jouée par MM. D'Herbilly, C. Lecuyer,

Mlle Pierremont et Kerwick

Le bureau de location est ouvert tous les jours,
de 8 h. du matin à 4 h. du soir.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Eden-Théâtre, Ange de Minuit

Salle comble à l'Eden-Théâtre, dimanche

dernier.

Mme Forestier a fait ressortir avec talent le

rôle de l'Ange de Minuit.

Les rôles d'Ary Keiner et du baron de Lam-

beck ont été consciencieusement tenus par

MM. Durian et Steiner.

Au quatrième tableau, M. Steiner a été gra-

tifié d'un superbe bouquet.

Nos félicitations à ces artistes, ainsi qu'à

MM. Valier, Monthéry et Raynald, dont le

costume original du bal masqué a provoqué de

fous rires, ainsi que le grotesque personnage

de Beckman, que M. Hervier a su rendre d'une

façon désopilante.

Nos compliments à Mmes Dufournel, Rey-

nald et M. Laurent.

On nous annonce pour dimanche, Paillasse,

avec le concours de Mme Forestier et de M.

Cortial.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs

En cas d'incapacité permanente de

travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout

porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

22 Novembre 1884

BOURSE DE LYON

Lyon, 21 novembre 1884.

La Banque de France n'élève pas son es-
compte, la guerre avec la Chine paraît devoir
bientôt prendre fin, le discours de l'empereur
Guillaume est pacifique. Que de motifs de
hausse! Aussi, tout le monde, sauf quelques
baissiers intrépides, prédit une nouvelle ascen-
sion des cours. Mais la bourse donne si sou-
vent tort à ce « tout le monde » qu'elle semble
prendre plaisir à contrecarrer, qu'il ne serait
pas étonnant de voir avant la liquidation un
petit mouvement de réaction. Il est d'autant
plus possible qu'il est improbable et que par-
tant la situation de place deviendra haussière.

3 0/0 78 77.

4 1/2 0/0 108 35 très ferme.

Italian immobile à 97 25, il digère.

Egypte unifiée 317 50, en léger recul.

Londres n'achète plus avec le même entrain.

Crédit Lyonnais insignifiant, 521 25.

Banque d'Algérie, 529.

Quelques autres valeurs à quelques points

à 629 37.

Lombard 315.

Nord Espagne 521 25.

Foncière Lyonnaise 320.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1883 94 75	Gas de Lyon 1080
Communes 1879 449 50	Terre-Noire 141
Ville de Paris 1869 4 5	Fond. de l'Harne 370
— 1871 —	Craon 1510
— de Marseille —	Acier Marine 375
— 1877 —	Fonderie-Chasse 375
— 1878 —	Loire 375
— 1883 —	Monteberti 375
Fusion ancienne 378 50	Saint-Etienne 375
— nouvelle 378 50	Rive-de-Gier 375
Dombes anciennes —	Acie. St-Etienne —
— nouvelles —	Société Lyonnaise —
Lombardes anc. 308	Créd. Alpes et Ind. —
— nouvelles 304 50	Foncière Lyonn. —
Savoyenne 335 50	Société Stéph. —
Nord-Esp. 1 ^{re} hyp. 330	Rue de Lyon —
— 2 ^e — 337	Comp. des Eaux —
Portugaise 337	Doubs Sud-Est —
Suez 5 0/0 375	Créd. Algérie —
Suez 3 0/0 375	Recevaux-Alpines 610
Omnibus-Transp. 508	Elmery —

Bourse de Paris

3 0/0 français 78 77	Mob. esp. jouis. 372
3 0/0 amortissable 80 80	Foncière Lyonn. 375
3 0/0 nouveau —	Banque d'Algérie 529
4 1/2 0/0 (1883) 108 33	Banque d'Autriche 422
5 0/0 italien 97 30	Banque hongroise —
5 0/0 espagn. ext. 58 16	Lyon 1233
5 0/0 turc —	Autrichien 637
Egypt. 6 0/0 (1877) 313	Lombard 315
Banque de France 5189	Savoyenne 335
Crédit foncier 1359	Nord-Espagne 521
Crédit mobilier —	Suez 529
Crédit lyonnais 520	Consolid. à Londres 116 15

N° 81

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

22 Novembre 1884

Le Bon doit être détaché
les jours et conservé.

Le SECRÉT, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 7

L'ÉCHO CIRE JAPONAISE

DE LYON
transf. 4, r. Mercière, au 2^e
CI-DEVANT

69, rue de l'Hôtel-de-
Ville, au 2^e

Administration spé-
ciale des ventes
de fonds de com-
merce, maisons,
etc.

ACQUISITION

Suivant conventions
en date à Lyon du 20
novembre et, madame
veuve Gayet a acquis
de M. Bertrand, par
l'intermédiaire de l'E-
cho de Lyon, son fonds
de Comptoir, à Lyon,
rue Mercière, 16.

Adress. les réclamations
avant le 10 décembre à
l'Echo de Lyon.

Mme VALLET

Elève de Desbarrolles,
lit la destinée dans les
lignes de la main, rue
Neuve, 15.

Pour Parquets,
Meubles, Marbres et Vernis

Donnant un beau brillant sans
frottage à la brosse
durcit le bois qui
conserve sa
teinte

SANS BROSSER

sans

noircir et

donne aux meu-

bles, marbres et vernis

le lustre et l'aspect du neuf.

Dépôts: 2, rue Bourbon, — 23, rue Chil-
debert, et principaux épiciers de la contrée.

MALADIES SECRÈTES

J'affirme la guérison radicale des maladies
vénériennes les plus anciennes et les plus invé-
térées, ainsi que les rhumatismes les plus dou-
loureux, par le traitement facile et surtout sans
mercure, du docteur Marolles. Cabinet de
12 h. à 3 h. Gratuit le soir, de 7 à 8. Lyon,
19, rue Cuvier. Correspondance.

CABINET DE M. GOULLON

Défenseur aux Tribunaux de Paix
et de Commerce

69, Passage de l'Argue, 69

A CÉDER

Cabinet de Lecture et Papeterie,
belle position peu de frais. — 4.000 volu-
mes. beaux agencements, prix: 3.000 fr.
— Franch.

Grand choix d'Hôtels, Cafés, Restau-
rants, Comptoirs, Epicerie, Maga-
sins en tous genres et Immeubles.
Prêts hypothécaires.

MODES

Gros et Détail

Mme CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

La Fourmi Nationale

demande des directeurs et agents régionaux
pour le placement, par paiements mensuels,
des Obligations à lots en participation mutuelle.

Les titres sont achetés au cours de la Bourse,
sans aucuns frais pour le sociétaires. Les fonds
et les titres sont déposés au Comptoir d'es-
compte de Paris, et ne peuvent en être retirés
qu'à la fin de la liquidation des séries.

Bonnes remises, position assurée.

Ecrire au Directeur, 24, rue Mercière, Lyon.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

Café Salle de réunion, quai. pop., b. log.

loc. 550 fr., rec. 30 fr., p. 2.500 fr.

Restaurant près gare, occ. à sai-

100 fr. p. j., pr. 4.500 fr.

M^d de Vins sir, cause dép., rec.

100 fr. p. j., pr. 1.200.

Jeux de boules, tonnes,

grands log., écurie, re-

mise, loc. 280 fr., pr. 1.200.

BAINS

Centre de Lyon, s'adr.

à M. BALLAY, place

des Terreaux, 7, au 1^{er}

ACQUISITION

M. Nivel et
Fourniol ont vendu
fonds de papete-

rieux, rue de
journaux, rue de
seille, 18, à une per-

sonne désignée dans

l'acte.

Adresser les récla-

mations dans les 3

jours, sous peine de

forclusion, à Mme Cha-

sandre, rue de Trion-

phée, 13.

Acte.

Adresser les récla-

mations dans les 3

jours, sous peine de

forclusion, à M. Pida-

rou, rue du Garet, 13.

Acte.

Adresser les récla-

mations dans les 3

jours, sous peine de

forclusion, à M. Pida-

rou, rue du Garet, 13.

Acte.

Adresser les récla-

mations dans les 3

jours, sous peine de

forclusion, à M. Pida-

rou, rue du Garet, 13.

Acte.

Adresser les récla-

mations dans les 3

jours, sous peine de